



La déconstruction des navires de plaisance, un enjeu d'avenir.

Exposé de la problématique

Il est désormais acquis que seuls les produits soumis une filière dite « *responsabilité élargie du producteur* » bénéficient d'une collecte, d'un traitement et d'une valorisation des produits véritablement efficaces. Alors que les navires en fin de vie vont devenir de plus en plus nombreux, leur déconstruction dans le respect des normes environnementales est un enjeu d'avenir tant pour les professionnels du secteur et les propriétaires que pour les collectivités et territoires concernés. La mise en place d'une telle filière permettra-t-elle de répondre aux problématiques posées par ces navires hors d'usage ?

Résumé

La production de navires de plaisance a connu un boom dans les années 60. Aujourd'hui, plusieurs études évaluent le nombre de navires hors d'usage à déconstruire entre 150 000 et 210 000 unités. La plupart de ces navires lorsqu'ils sont abandonnés portent atteinte à l'environnement, les matériaux qui les composent n'étant pas biodégradables. Ils causent également une pollution visuelle pour les communes et des risques sanitaires et de sécurité.

La nécessité de mettre en place une organisation pour coordonner la déconstruction de ces navires dans le respect des règles et de l'environnement est apparue dans les années 2000. La Fédération des industries nautiques a créé l'association pour la plaisance écoresponsable ayant un rôle de pilotage. Une loi de 2015 est venue consacrer la déconstruction des navires de plaisance en tant que filière responsabilité élargie du producteur.

Les discussions constructives entre les industries nautiques et les administrations concernées vont aboutir à une filière qui prendra en charge financièrement le traitement et le recyclage des navires de plaisance immatriculés en France. Cette filière sera financée à la fois par une éco-contribution à l'achat de tout navire neuf destiné à être immatriculé en France et par une quote-part du droit annuel de francisation et de navigation (DAFN).

Cette filière présente quelques limites, car elle exclut de son champ d'action les navires en fin de vie immatriculés à l'étranger, les épaves non identifiables et les coûts de collecte et de transport. Le financement de l'éco-contribution basé sur une première immatriculation en France effectuée par un professionnel exclut du champ de contribution de nombreux navires. Par ailleurs, de nombreux navires qui bénéficieront de cette filière ne contribuent pas au DAFN et inversement.

Le succès de cette filière reposera sur une communication et une sensibilisation forte des plaisanciers ainsi que sur des avancées technologiques pour valoriser les déchets des navires et

Mots clefs : Recyclage – Plaisance – Filière REP – Déchets – Environnement



faire baisser le coût de déconstruction, mais surtout sur l'instauration d'une filière européenne sous l'impulsion de la France de corriger certaines limites du système actuel et de l'améliorer.

Abstract

The deconstruction of pleasure boats, a challenge for the future.

Today about 175 000 end-of-life ships are to be dismantled. They are a threat to the environment, they cause visual pollution as present health and safety risks.

In the 2000s, the need to create an organization to coordinate the dismantling of these ships in compliance with the law and the environment rules has emerged. In 2015, the dismantling of pleasure boats became an Extended Producer Responsibility (EPR) sector.

The sector will financially support the processing and recycling of pleasure boats registered in France, and will be funded both by an eco-contribution and a share of the yearly registration and navigation fees.

But there are some limitations, for instance, it excludes end-of-life ships registered abroad and unidentifiable wrecks from its scope and leaves the collection and transport costs to the owner. In addition many vessels will benefit from this sector but won't contribute to its funding.

The three success factors of this sector are a strong communication towards pleasure boaters, technological progress in waste treatment and recoverys and an extension of the sector at the European level.